



# Municipales 2020 - Propositions MLDD

## Introduction

L'association MLDD – Maisons-Laffitte Développement Durable – a été créée en 2010 dans le but de mettre en œuvre localement les principes du développement durable, définis dans leur acception la plus large. Ceux-ci s'organisent autour de plusieurs axes qui peuvent être formulés ainsi : la préservation de l'environnement, l'équité sociale, une économie au service de l'homme, un respect des cultures locales et une bonne gouvernance.

Lors des élections municipales de 2014, nous avons soumis un questionnaire aux différentes listes en présence. La synthèse des réponses et des éléments de programme peut être consultée sur notre blog.

Cette année nous procédons différemment : nous avons rédigé nos propositions et nous demandons aux différentes listes en présence de les intégrer dans leur programme, sachant qu'elles forment un tout cohérent et pas seulement un catalogue de mesures parmi lesquelles piocher. Nous demandons à chacune des listes de nous dire précisément quelles propositions elles prennent en compte et dans quel délai elles prévoient de les mettre en œuvre. Au cours de la prochaine mandature, nous constaterons périodiquement ce qui a été engagé et ce qui a été réalisé.

Nous avons organisé nos propositions selon 3 thèmes principaux qui sont :

- Démocratie et Citoyenneté
- Climat et Biodiversité
- Justice sociale et Solidarité

Ces thèmes sont ceux qui sont proposés par le Pacte pour la Transition<sup>1</sup> et ils nous ont paru pertinents. Nous intégrons le thème de l'économie dans ces 3 thèmes. Nos propositions sont organisées en thèmes et sous-thèmes, cependant nous sommes bien conscients que de nombreuses propositions sont transversales : si l'on parle de cantines scolaires par exemple, nous touchons à tous les thèmes : lutte

---

<sup>1</sup> <https://www.pacte-transition.org/#pacte>

contre le changement climatique en augmentant la part de protéines végétales et d'ingrédients bio et locaux ; justice sociale et solidarité : une alimentation équilibrée et de qualité pour tous, des tarifs équitables, une promotion des acteurs locaux ; démocratie et citoyenneté : une meilleure utilisation des ressources financières de la ville, une éducation à une alimentation équilibrée et une action sur la santé.

Par ailleurs, nous nous intéressons aussi bien à l'échelon communal qu'à l'échelon intercommunal, pour nous la CASGBS<sup>2</sup>.

Notre objectif est de mettre l'Homme au cœur du projet de la ville, de donner du sens – être plutôt qu'avoir –, de construire les solidarités permettant à tous les habitants de mieux vivre et de s'inscrire dans un mouvement de transition vers une société durable et résiliente. Maisons-Laffitte doit devenir une ville accueillante où chacun puisse s'épanouir dans une société conviviale et solidaire.

Outre les propositions déclinées dans les trois thèmes cités, nous proposons une organisation et des projets permettant d'inscrire la ville et ses habitants sur cette trajectoire.

Le premier adjoint et son équipe se porteront garants de la conformité des projets et des actions de la ville aux principes du développement durable. Ils auront une vue transversale sur les services et les actions de la ville. Les services seront organisés de façon à rendre transparents les projets et les actions de chacun et de façon à rechercher les synergies entre services et avec les autres acteurs : intercommunalité, délégataires de service public, habitants, associations, ...

La formation, initiale et continue, est un moyen d'engager chacun d'entre nous, élus, services, habitants, sur des objectifs partagés.

La participation de tous au projet commun est primordiale. Elle est facilitée par la formation et par l'implication dans la vie locale, et elle est suscitée de différentes façons selon les types de projets et les publics visés : il faudra en effet s'appliquer à aller chercher les habitants pour que tous soient incités à être partie prenante.

Le démarrage d'un projet de type Agenda 21 ou Agenda 2030 a pour objectifs : de faire participer tous les acteurs (élus, services, habitants) ; d'entrer dans un processus dynamique d'amélioration continue ; de donner un sens aux projets et aux politiques en les inscrivant dans les lignes directrices et dans les objectifs définis de façon collective. Ce projet englobera toutes les dimensions concernées par l'action publique. Nous présentons ci-après un certain nombre de propositions ; cependant celles-ci seront amendées, complétées et priorisées dans un programme d'actions partagé par la population grâce à ce projet.

La ville agira pour que les projets intercommunaux tels que le projet de territoire ou le plan climat soient construits sur les mêmes principes et se donnent des objectifs tangibles à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

---

<sup>2</sup> CASGBS = Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine

L'action communale s'appuiera, aussi bien pour la gestion quotidienne que pour les projets, sur toutes les compétences mobilisables autour de nous : intercommunalité, communes voisines ou similaires, département, région, organismes publics, cabinets spécialisés, associations régionales ou nationales, ...

L'argent public sera affecté à des projets et des actions définis de façon concertée. Les synergies et le bon emploi des compétences permettront de l'utiliser au mieux.

Au cours du prochain mandat, la ville de Maisons-Laffitte doit se mettre en conformité avec un certain nombre de règles environnementales et sociales. Pour certaines d'entre elles, un retard déjà constaté génère des amendes qui grèvent le budget de la ville.

Sur ce terrain, un virage doit donc être pris, et la ville doit mettre en place des plans d'action volontaristes pour faire de Maisons-Laffitte une ville durable et atteindre ces objectifs réglementaires avec la participation des citoyens : loi EGAlim sur l'alimentation, taux de logement social, accessibilité aux handicapés, ...

Certains objectifs réglementaires se concrétisent à l'échelle de la "Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine" (PCAET par exemple). Mais au sein de cette collectivité la mairie de Maisons-Laffitte doit être pro-active et représenter les choix de ses habitants.

Pour y parvenir avec le soutien des citoyens dans une ville au fonctionnement démocratique, il faut les impliquer et faire preuve de transparence : intégrer dans le programme municipal des engagements de réalisation puis chaque année communiquer les niveaux de réalisation des actions et d'atteinte des objectifs.

Certaines personnes penseront peut-être que nos propositions sont utopiques. A cela nous répondons :

- Décolonisons nos esprits, ouvrons-les à de réelles possibilités
- L'utopie consiste-t-elle à penser que nous pouvons continuer à vivre sans rien changer pendant que le monde et la société évoluent, à résister au changement quitte à foncer dans le mur collectivement, ou bien à nous orienter vers un monde plus vivable, plus désirable et plus apaisé ?

## Table des Matières

Introduction .....	1
I Démocratie et citoyenneté .....	5
I- I Fonctionnement municipal démocratique .....	5
I- II Mobilisation et implication de tous les citoyens .....	6
I- III Gestion responsable des ressources budgétaires .....	6
I- IV Education à l'environnement et au développement durable .....	7
I- V Accès à la culture pour tous .....	8
I- VI Sport pour tous, sport responsable.....	9
I- VII Communication citoyenne et responsable.....	9
II – Climat et Biodiversité .....	10
II- I La Végétalisation dans la Ville.....	10
II- II Les Déplacements dans une Ville Verte.....	11
II- III L'Urbanisme de la Ville.....	13
II - IV Réduire l'Empreinte Carbone de la Ville.....	13
II - V Santé et Sécurité Risque Seveso, Alimentation et eau saines, qualité de l'air.....	16
II- VI – Economie Locale .....	17
Justice Sociale et Solidarité.....	19
III - I Une Action Sociale Ambitieuse .....	19
III - II Un Accès au Logement pour Tous .....	20
III- III Economie Sociale et Solidaire .....	20
III- IV Accessibilité pour Tous .....	21
III- V Sécurité et Lien Social.....	21
III - VI Accès à la Santé .....	22

# I Démocratie et citoyenneté

## I- I Fonctionnement municipal démocratique

### Constat

Le **conseil municipal** ne fonctionne pas : seul le maire décide, plusieurs commissions municipales ne se réunissent pas ; le **conseil intercommunal des jeunes** n'a pas d'objectifs ; les **conseils de quartier** ne fonctionnent pas : information descendante, peu de prise en compte des propositions.

### Actions

- 1- **Budget participatif** annuel de l'ordre de 500 000€. Un budget par quartier dont l'affectation est déterminée par ses habitants, à partir de 16 ans.
- 2- Intégrer les **élus d'opposition** dans les commissions et les instances décisionnaires. Les considérer comme forces de propositions au même titre que les élus de la majorité.
- 3- Créer un **conseil citoyen** avec un collège habitants et un collège associations
- 4- Créer des **comités d'usagers**, par exemple un comité pour la mobilité et les circulations douces.
- 5- Faire fonctionner les **conseils de quartier** : les animer de façon constructive, prendre en compte les propositions, encourager et accompagner les projets des habitants.
- 6- Rappeler les objectifs d'un **conseil des jeunes** : citoyenneté, solidarité, etc. Susciter des actions selon ces axes et accompagner les projets.
- 7- Mettre à disposition des habitants, dans chaque quartier, un **local** pour favoriser leurs rencontres et leurs travaux de réflexions.

### 8- Vie Associative :

- Créer un **conseil local de la vie associative** permettant un dialogue entre les associations et la municipalité et la définition et le partage d'objectifs communs.
  - Adopter des **critères** transparents pour l'attribution des subventions aux associations, suivre et publier les réalisations par rapport aux objectifs.
  - Parmi les objectifs : Critères **d'inclusion** des différents publics (âge, genre, CSP) et de gestion **durable** des matériels, consommables et installations.
  - Parallèlement, **alléger** les procédures pour ne demander que les informations nécessaires.
- Créer une **Maison des Associations** pour faciliter leur visibilité, leur activité et leur synergie. Celle-ci sera située dans les mêmes locaux que la Maison du Développement Durable et utilisera les mêmes installations pour faciliter les échanges et optimiser l'utilisation des locaux.

9- Inciter à la **citoyenneté** : inciter tous les publics à s'inscrire sur les listes électorales et à aller voter : pour cela : mener des campagnes de communication ciblées utilisant des media adaptés ainsi que des médiateurs. Étudier toutes les possibilités de type service civique dans les services de la ville et dans les associations

10- Inciter les élus et les fonctionnaires à suivre les **formations** permettant de connaître et d'appliquer les évolutions techniques et sociétales.

Adhérer à des **associations** de villes dont les objectifs sont similaires - Cittaslow, villes cyclables, villes 30, villes en transition, éco-maires – de façon à partager les bonnes pratiques.

**11-** Renforcer l'**intercommunalité** et sa dynamique : lui donner plus de compétences là où ça a du sens, plus de moyens et participer de façon plus active aux actions et aux décisions.

## I- II Mobilisation et implication de tous les citoyens

### Constat

La **participation** active des citoyens n'est pas demandée, voire pas souhaitée que ce soit pour les projets ou pour les différents types d'animations ou d'événements culturels.

### Actions

**1-** Pour des projets qui incluent tous les segments de population, **former** des citoyens pour savoir contribuer aux projets.

**2-** Pour des **animations responsables, citoyennes et fédératrices** :

- Organiser tous les événements de façon **éco-responsable** (braderie, festiv'Eté, compétitions de sport, etc.) : réduction des déchets, organisation des déplacements, communication, etc.
- Organiser des fêtes et des événements **populaires** à destination de tous les publics et sur toute l'année y compris l'été, en faisant appel aux associations et au bénévolat pour la préparation et le bon déroulement de l'événement. Privilégier les événements solidaires.
- Ne pas réserver les événements à quelques lieux : les organiser **sur toute la ville** de façon à aller chercher les habitants : dans les différents quartiers, dans les résidences.

**3-** Rendre les **jumelages** utiles :

- Développer **les stages et les séjours** (vacances, jobs d'été) dans les familles avec l'aide des services de la ville et un subventionnement des familles en fonction du quotient familial.
- Instaurer un jumelage avec une **ville du Sud** pour permettre des échanges culturels, techniques, etc. à destination des jeunes et des adultes.

## I- III Gestion responsable des ressources budgétaires

### Constat

Les décisions concernant les projets, petits et grands, sont prises de façon **non démocratique** et sans information des habitants et même des élus. Aucune évaluation n'est menée.

### Actions

**1-** Éviter des **dépenses** publiques à fonds perdus :

- Éviter de continuer à mettre sous perfusion "une activité course structurellement déficitaire" (depuis 2002 l'**hippodrome** est financé par les collectivités locales) qui a perdu son attractivité : la charge annuelle estimée par la mairie de Maisons Laffitte pour conserver les courses de France Galop en tant que société régionale de course se situe entre 1,5 et 2,0 millions d'euros par an, or aucun projet de financement ne semble assurer la viabilité économique de ce projet pour compenser cette charge.

- L'opération du **Rond Sévigné** n'a trouvé preneur que pour 3 des 5 parcelles préemptées par la mairie, malgré un prix de 107 €/m<sup>2</sup>
- Les **amendes** pour retard de construction de logements sociaux nous coûtent très cher chaque année
- La vente du terrain du **parking du marché** est prévue dans des conditions économiques très défavorables.

**2- Optimiser l'utilisation** des installations municipales pour qu'elles soient utilisées toute la semaine et toute l'année par différents publics : écoles, installations sportives, salles municipales.

**3-** Organiser les réceptions de la mairie de façon **économique**, en faisant appel à des fournisseurs locaux, en privilégiant les offres les plus intéressantes d'un point de vue social et environnemental et en évitant le gaspillage.

**4-** Intégrer des **clauses environnementales et sociales** dans les marchés publics et dans les cahiers des charges. Favoriser les acteurs locaux chaque fois que c'est possible.

## I- IV Education à l'environnement et au développement durable

### Constat

Pas de démarche **éducative** sur l'environnement actuellement à destination du grand public. En milieu scolaire, les enseignants ne sont pas suffisamment accompagnés pour délivrer l'enseignement prévu dans les programmes scolaires.

### Actions

**1-** Développer l'éducation au développement durable qui est prévue dans les **programmes** scolaires en favorisant une synergie entre enseignants au niveau de la commune et de l'intercommunalité, avec l'aide des services et des associations.

**2-** Sensibiliser adultes et scolaires, de la maternelle au lycée, **à la nature, à la biodiversité et à l'agriculture** par des sorties et des animations en partenariat avec l'ONF, les agriculteurs et maraîchers locaux, les associations... Préférer les classes vertes et les classes de mer aux classes de neige.

**3-** Réaliser une **Maison du Développement Durable** avec la participation : des services de la ville, des associations, de la communauté d'agglomération dont les moyens seront renforcés, du conseil municipal des jeunes, des entreprises locales, des habitants volontaires. Celle-ci accueillera des animations ponctuelles et des activités pérennes : animations, expositions, formations des habitants, des acteurs associatifs et des professionnels ; Repair'café comprenant une partie cycle, tiers-lieu équipé de matériel mis en commun à destination des habitants et des entreprises et permettant l'émergence de projets artistiques et artisanaux, gratifieria, ...

# I- V Accès à la culture pour tous

## Constat

La politique culturelle ne touche pas **tous les publics** (adolescents par exemple), non seulement parce que les tarifs ne sont pas adaptés, mais aussi parce que la programmation et la communication ne permettent pas de s'adresser à tous les publics.

## Actions

### 1- Accès à la culture :

Travailler en étroite collaboration avec les écoles et les centres de loisirs pour que tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, aient accès à la culture : théâtre, musique (toutes les musiques), arts plastiques, etc.

Instaurer des tarifs au quotient familial et plus accessibles pour pouvoir pratiquer : conservatoire, associations.

2- Donner également accès aux adultes au **conservatoire de musique**. Loger ce conservatoire dans une construction décente et non plus dans des préfabriqués.

3- Développer une **offre culturelle et des activités accessibles** physiquement et financièrement aux plus modestes en journée. Développer les activités intergénérationnelles du type Lire et Faire Lire.

4- **Maisons-Laffitte ville impériale** : Interroger les buts et les moyens alloués. Quel public est visé ? Quel budget y consacrer raisonnablement ?

5- **Office de tourisme** : L'intégrer dans le dispositif intercommunal pour trouver les synergies et pour optimiser ses coûts.

Les animations proposées par l'Office de tourisme sont à un coût prohibitif y compris pour les Mannonniens. Quelle articulation avec la politique culturelle de la ville ?

6- Travailler les synergies **intercommunales** (acteurs publics et associatifs) : communication, tarification, artistes en résidence, représentations et performances artistiques sur plusieurs communes.

7- **Bibliothèque** : augmenter les moyens matériels et humains de la bibliothèque pour en faire une médiathèque adaptée aux techniques et aux usages. L'équiper d'une banque de prêt permettant de libérer le personnel pour d'autres tâches. L'agrandir pour ménager des espaces de rencontre et de travail équipés de matériel informatique. Mettre les bibliothèques en réseau sur l'agglomération pour permettre les prêts interbibliothèques et gérer au mieux les ressources. Proposer des animations pour tous les publics y compris les enfants, les adolescents et les personnes âgées.

8- Favoriser une **culture du DIY** (Do It Yourself) à travers des événements ponctuels et le soutien aux associations menant ce type de projet. Lien avec Repair'cafés, tiers-lieux au sein de la Maison du Développement Durable.

9- Proposer dans les mêmes locaux des activités à destination plus particulière des **jeunes** (préados jusqu'à jeunes adultes) adaptées à leurs besoins et leurs pratiques : activités culturelles toute l'année (musique, cinéma, arts graphiques, etc.), prévention et santé, soutien scolaire, stages de formation, espace de rencontre non marchandisé, etc. Faire évoluer les activités et le lieu de façon dynamique pour l'adapter aux besoins du public visé.

## I- VI Sport pour tous, sport responsable

### Constat

La politique sportive ne se donne pas d'objectifs en termes **d'accès à tous** ; elle n'est pas assez tournée vers le **sport-santé**.

### Actions

**1-** Elargir l'offre de type **école des sports** : offrir beaucoup plus de places, proposer de nombreux sports, ouvrir des plus jeunes aux ados.

De même que pour les activités culturelles, instaurer des tarifs au quotient familial et plus accessibles pour pouvoir pratiquer le sport de son choix.

Revoir les tarifs de la **piscine** pour les plus fragiles, pour qui ils sont prohibitifs et empêchent une fréquentation populaire.

**2-** Orienter les objectifs des associations vers le **sport santé** et l'ouverture à **tous les publics** (genre, âge, CSP) plutôt que vers la compétition.

Organiser des **animations**, ponctuelles ou régulières, à destination des publics qui pratiquent peu, en proposant des activités adaptées.

Travailler en coopération avec les professionnels de santé pour développer le **sport santé**.

**3-** Gérer les **terrains de sport** de façon durable : golf, stades, gymnases, île de la Commune : arrosage, espèces plantées, haies pour biodiversité et dépollution, déchets, consommation d'énergie, etc. A noter que les traitements phytosanitaires sont maintenant interdits. Faire un audit des terrains de sport extérieurs et prévoir le remplacement de leur revêtement s'il n'offre pas toutes les garanties sanitaires.

## I- VII Communication citoyenne et responsable

### Constat

La **communication** de la ville consiste à informer les habitants des réalisations menées par la municipalité, en utilisant un nombre limité de media (journal municipal sur papier glacé, site internet). Elle est peu efficace, peu réactive et pas démocratique ; elle ne touche qu'une partie de la population.

### Actions

**1-** Revoir toute la communication municipale :

- Utiliser différents **media** pour toucher tous les publics ; ouvrir les media à tous les acteurs : associations, entreprises, communauté d'agglomération, etc.

- **Bulletin municipal** : diminuer son coût et son impact environnemental (impression, diffusion) ; ne plus en faire un outil de la seule communication du maire sur ses propres actions mais y donner également une place aux citoyens, aux associations et à leurs projets.

**2- Panneaux lumineux** : supprimer les panneaux lumineux énergivores ainsi que les nouveaux panneaux qui défigurent la ville, encombrant l'espace public et, de par leur implantation, s'adressent aux automobilistes en transit.

# II – Climat et Biodiversité

## II- I La Végétalisation dans la Ville

### Constat

Après 15 années de subventions publiques, le fonctionnement de l'hippodrome serait financé par 1,8 millions d'euros de la ville à compenser par des recettes à trouver ... ; ce projet est-il celui des citoyens ? En dehors du parc, les zones végétales sont insuffisantes, régressent et ne sont pas traitées de façon durable. L'apprentissage de la biodiversité ne fait pas partie des actions de la ville.

### Actions

#### 1- Un sujet majeur pour Maisons-Laffitte : choisir le bon projet citoyen et durable pour les 85 Ha d'espace naturel de l'hippodrome :

- Aujourd'hui un seul projet a été travaillé : remplacer France Galop par une société de courses locales dont le coût d'exploitation annuel est estimé par la mairie à environ 1,8 million d'euro d'argent public éventuellement compensé par des gains procurés par d'autres activités que les courses à créer.
- Un projet alternatif durable devrait être étudié à partir des retours d'expérience d'autres anciens hippodromes, avec l'aide de sachants<sup>3</sup>.
- Cela permettrait aux citoyens de Maisons-Laffitte de faire par référendum un choix éclairé entre 2 projets.

#### 2- Gestion des zones végétales urbaines

Les zones végétales publiques :

- Cimetière, trottoirs, jardins, voiries, espaces verts, terrains de sport, golf, Ile de la Commune, etc. doivent être entretenues non seulement en zéro pesticide, mais aussi en limitant les nuisances sonores, optimisant la gestion des déchets (compostage, broyage des branches pour fabriquer du BRF, ...).
- Ligne SNCF : Collaborer avec la SNCF pour la gestion des talus : biodiversité, agrément, lutte contre les nuisances sonores, ...
- Fleurissement : choisir des variétés adaptées au climat local, favorisant la biodiversité et la diversité et nécessitant peu d'entretien, en particulier pas d'arrosage. Cesser de jeter les plantes en adoptant une gestion plus durable et en donnant ou en réutilisant.
- En ville comme dans le parc : planter des arbres fruitiers dont les fruits pourront être consommés par les habitants ou par les animaux, en particulier les oiseaux.

Les zones végétales privées :

- Imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales :

---

<sup>3</sup> Exemple : l'école d'agronomie AGROPARITECH propose d'en faire le projet de fin d'études d'un groupe d'élèves (sujet présenté à l'école en avril 2020, choisi en juin et étude réalisée entre septembre 2020 et janvier 2021). Ils pourraient notamment vérifier la faisabilité d'installer des maraîchers bio qui approvisionneraient en circuit court les cantines, vendraient par AMAP ; des jardins partagés ; des panneaux photovoltaïques sur une partie du terrain, ...

Modifier le PLU et effectuer des contrôles pour limiter l'imperméabilisation des sols chez les particuliers. S'attacher à cet aspect dans les projets gérés par la ville. Etudier, dans les bâtiments et les terrains existants, les possibilités d'écoulement des eaux pluviales dans le sol.

Subventionner l'achat de cuves de récupération des eaux de pluie pour économiser l'eau potable et diminuer les volumes d'eau déversés dans la Seine sans traitement lors des épisodes orageux.

- Utiliser les outils de réglementation locaux (PLU) pour stopper la diminution des zones verdoyantes chez les particuliers.

### **3- Apprentissage de la biodiversité locale et jardins familiaux :**

- Proposer aux habitants des formations et des moments de partage de savoir-faire. Sensibiliser notamment à l'évolution des zones végétales dans la ville pour que la continuité écologique fonctionne afin de respecter la biodiversité et les déplacements des espèces.  
Exemples : La ville de Lyon distribue des graines de plantes locales pour fleurir les fissures ; 12 communes du Val d'Oise agissent sous l'impulsion de Sylvie Cachin, paysagiste du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.
- Augmenter fortement la surface totale et le nombre de jardins communaux et modifier leur gestion : association avec charte ; gestion durable (eau, traitements, espèces). Organiser des événements, ouvrir au public scolaire. Ouvrir des jardins partagés.

## **II- II Les Déplacements dans une Ville Verte**

### **Constat**

Aujourd'hui, les transports autres que par voiture, la marche pour les personnes fragiles, âgées, avec poussettes, ... ne sont pas suffisamment facilités. Dans le centre-ville, il n'y a pas d'espace végétalisé favorisant la convivialité.

### **Actions**

#### **1 - Bus :**

- Reprendre l'étude réalisée par la CASGBS et la compléter par une enquête auprès des Mansonniens pour identifier les vrais besoins. Revoir ensuite les circuits de bus : itinéraires et horaires. Pour les zones et les horaires où la desserte n'est pas dense, organiser un transport à la demande. Organiser des navettes en fonction des besoins : par exemple Parc <-> marché le mercredi et le samedi matin
- Plus généralement : être force de proposition auprès de la CASGBS et auprès d'IDF Mobilités pour porter les besoins des Mansonniens en termes de transports routiers ou ferrés
- Chaque arrêt de bus doit être muni d'un abribus et d'un banc. Déplacer les arrêts de bus mal placés (par exemple rue du Gros-Murger : trottoir de 50 cm de large).

#### **2 - Co-voiturage :**

Réserver des places de parking pour pratiquer le co-voiturage en toute sécurité. Poser des arceaux à vélo à côté de ces places.

#### **3 - Réduire le trafic de camions**

- Imaginer des plages horaires à trafic réglementé comme le dimanche sans camion avenue de Longueil,

- Chacun peut réduire les déplacements qu'il induit par ses achats non locaux, que ce soit en supermarché ou sur Internet avec livraisons express : informer, sensibiliser sur ces aspects : nous subissons les nuisances, mais lesquelles créons-nous ici ou ailleurs ?

#### **4 - Travailler sur chacune des rues** pour les rendre agréables :

- Végétalisation, stationnement, largeur, planéité et encombrement des trottoirs, etc. avec la contribution des riverains et des usagers. Ce sujet peut être géré sous forme de budget citoyen par quartier (voir onglet citoyenneté)

#### **5 - Piétons et cyclistes :**

- Rendre la ville 'Ville 30' : 30 km/h est la norme, 45 km/h l'exception.
- Chacun peut réduire ses propres déplacements motorisés à condition d'y être incité, et on peut envisager de piétonner certaines rues à certains moments, en pensant particulièrement aux enfants.
- Promouvoir et participer activement aux différents événements : journée sans voiture, semaines à l'école, au travail ou au sport sans mon auto, etc....
- Construire un plan de déplacement sur l'ensemble de la ville permettant aux cyclistes et aux piétons de tous âges de se déplacer de façon sécurisée et préservant la tranquillité des quartiers.
- Campagnes de sensibilisation auprès de tous les publics : priorité aux plus vulnérables, information sur l'évolution du code de la route, équipements de sécurité des cyclistes, etc.
- Ouvrir ou rouvrir des passages pour permettre aux piétons et aux cyclistes d'emprunter des raccourcis.
- Mener les chantiers en limitant les nuisances vis-à-vis du voisinage et des passants (limiter les nuisances sonores et prévoir le passage des piétons et des cyclistes de façon sécurisée).
- Installer une signalétique : plans, panneaux, indiquant les points d'intérêt et les temps de trajet à pied ou à vélo.
- Ajouter des arceaux à vélo non seulement en centre-ville mais aussi disséminés dans toute la ville en observant les usages. Inciter les résidences à proposer des arceaux pour les visiteurs et à construire de nouveaux garages fermés si nécessaire.
- Instaurer des zones de rencontre où c'est nécessaire (exemple : rue de la Passerelle où les trottoirs sont trop étroits).

→ ***Voir de plus les constats et préconisations du groupe Maisons-Laffitte Vélo***

#### **6 - Voitures électriques :**

Installer des bornes de recharge électrique sur la voie publique.

#### **7 - Gare :**

Collaborer avec la SNCF pour rendre la gare plus sûre (étroitesse des quais), plus agréable et plus confortable.

#### **8 - Ecoles :**

Organiser avec les associations de parents d'élèves des pedibus et des vélo-bus, avec l'aide d'associations expérimentées, de la police et de bénévoles. Recenser et aménager les zones dangereuses sur les trajets des élèves (Cf les études menées par MLDD qui n'ont jamais été exploitées par la municipalité).

## II- III L'Urbanisme de la Ville

### Constat

Pour l'aménagement urbain ainsi que pour les constructions privées et publiques, les règles d'urbanisme appliquées font perdre son identité à Maisons-Laffitte, sa qualité de vie et n'incluent pas la dimension développement durable. Enfin, malgré la dizaine de programmes de construction en cours, le manque de logements sociaux reste tel qu'il provoque une amende annuelle de plusieurs centaines de milliers d'euros.

### Actions

#### 1- Améliorer les règles et pratiques d'architecture et de construction

- Travailler sur le patrimoine et l'histoire locale pour que les projets s'insèrent dans cette culture locale, au lieu de laisser se réaliser des projets sans âme et uniformes, inadéquats par rapport au contexte du quartier (ex : l'architecture de la Résidence pour étudiants et jeunes salariés dans le quartier Saint Nicolas qui évoque les zones d'activités).
- Améliorer l'isolation des bâtiments publics et privés avec des matériaux "vertueux".
- Utiliser les leviers réglementaires (permis de construire, aides municipales, ...) et créer des exemples avec le traitement des bâtiments municipaux.
- Instaurer une vraie coopération avec l'espace Info Energie pour les projets publics et privés. Proposer des permanences d'information au public sur le territoire de la commune.

#### 2- Gérer l'aménagement de la ville pour en faire une ville durable au plan climatique

- Recenser et protéger les arbres remarquables par les règles d'urbanisme (PLU).
- Lutter contre les îlots de chaleur : revégétaliser les parties communes qui s'y prêtent (cours d'école, parking, parties de trottoirs, dégagements, ...) et utiliser le pouvoir rafraichissant de l'eau (fontaines, miroir d'eau sur une place).
- Construire des kiosques et autres lieux abrités qui pourront être investis de façon organisée (concerts) ou non (haltes pour promeneurs, lieux de rencontre).

#### 3- Logement :

- Appliquer la loi en termes de logements sociaux en utilisant tous les types de leviers : non seulement constructions neuves, mais aussi rénovations, construction de petits logements dans les dents creuses ; hébergement d'étudiants et de jeunes travailleurs chez des personnes âgées.
- Adapter le coefficient de parking par logement en fonction de la taille du logement et de sa localisation, plus ou moins près du centre-ville et de la gare.

## II - IV Réduire l'Empreinte Carbone de la Ville

### Constat

Les citoyens n'étant inclus dans aucun débat, ne sont pas assez informés des enjeux climatiques sur lesquels la ville a obligation et capacité à travailler, notamment du fait de la loi sur la transition

énergétique pour la croissance verte et d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui doit être mis en place au niveau communauté<sup>4</sup>.

## Actions

La ville doit aller vers un modèle décentralisé, compétitif et décarboné et pour cela, utiliser les compétences légales accrues des collectivités territoriales pour :

- Travailler avec les bailleurs sociaux, les aménageurs et promoteurs, architectes, ...
- Répondre aux aspirations sociétales de solidarité et de partage en favorisant des solutions locales
- Être initiatrice, accompagnatrice, facilitatrice des projets et créatrice de nouvelles synergies.
- Par son propre mode de fonctionnement, par les partenariats avec des acteurs locaux et par la réglementation et l'information des citoyens, la mairie a un réel pouvoir pour faire évoluer les pratiques.

### 1- Miser sur l'exemplarité de la gestion municipale

- Mettre à jour l'audit des bâtiments municipaux et rendre la municipalité exemplaire : isolation, changement de chaudière, etc. en fonction des résultats bâtiment par bâtiment.
- Eclairage public : moduler l'éclairage en fonction de l'heure et de la fréquentation (détecteurs de présence).
- Eclairage des commerces : faire appliquer la loi concernant les horaires d'extinction.
- Recenser le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire.
- Adopter une comptabilité carbone (mesurer les baisses d'émissions, les actions de séquestration du carbone dans le sol et par les plantes).
- Dédier un parc d'activité à un pôle de compétences "énergies renouvelables et économies d'énergie"

### 2- Encourager les transformations de pratiques des habitants

Créer une proximité avec les acteurs locaux via des actions multi partenariales pour faire évoluer les comportements au quotidien dans la consommation d'énergie et la production et la gestion des déchets :

- **Energie**
  - mettre sur le territoire un service de conseil en énergie partagé
  - Coorganiser des projets de type FAEP (Familles à Energie Positive), en s'adressant à ceux qui consomment le plus d'énergie comme à ceux qui ont le plus besoin de faire des économies.

---

<sup>4</sup> \*La ville doit contribuer à réduire les 15% d'émissions de GES (Gaz à effet de serre) issus du patrimoine des collectivités territoriales (bâtiments publics, éclairage public, flottes de véhicules publics) et les 50% d'émission de GES sur lesquels les collectivités locales ont un impact (habitat, aménagement, urbanisme et organisation des transports).

\*\* La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) d'août 2015 prévoit de diviser par 4 les GES entre 1990 et 2050 et par 2 la consommation d'énergie entre 2012 et 2050.

\*\*\* Les enjeux du PCAET :

- Réduire la facture énergétique de la ville et de ses habitants et créer des recettes supplémentaires (énergies renouvelables : biomasse, énergie solaire, ...)
- Diminuer les dépenses liées à l'énergie pour les habitants les plus fragiles et ainsi réduire la fracture sociale
- Améliorer la qualité de vie (végétalisation, biodiversité, ...)
- Créer des emplois locaux (bâtiments, énergie, ...)
- Réduire la vulnérabilité des territoires au changement climatique (adapter les équipements, aménager, localiser des activités économiques, ...)

- lancer un défi "au boulot à vélo"
- Encourager les initiatives privées visant à rendre les bâtiments moins énergivores : subventionner les ménages les plus modestes, faire connaître les dispositifs existants (subventions, espace info-énergie, formations). Viser aussi bien les particuliers que les immeubles collectifs.
- Proposer des projets collectifs citoyens, donc co-financés partiellement par les habitants, pour les filières les plus adaptées, en coopération avec des organismes tels que Energie Citoyenne.

- **Déchets**

- Encourager toutes les initiatives visant à diminuer le volume de déchets de tous types : associations, cellule prévention de la CASGBS.
- Déchets végétaux : accompagner et encourager les initiatives de la CASGBS : composteurs individuels et collectifs, proposer un broyage à la demande des branchages. Aller progressivement vers une interdiction des déchets végétaux dans les ordures ménagères.
- Appliquer et faire appliquer la loi de façon à recycler les déchets alimentaires publics et privés des gros producteurs : cantines, restauration.
- Disposer sur l'espace public des conteneurs de déchets enterrés dans tous les quartiers et pour tous types de déchets, y compris ordures ménagères. Cela accompagnera la baisse du volume de déchets, limitera le nombre de conteneurs individuels et permettra une optimisation des collectes.
- Favoriser la mise en déchetterie pour les habitants comme pour les entreprises : proximité (carrières Ste Hélène, Achères), pas de limitation, simplification des formalités.

### **3- Contribuer à concrétiser le Plan Climat (PCAET) de la communauté d'agglomération**

La communauté d'agglomération n'a émis qu'une note d'intention à ce jour.

La mairie devrait se donner pour mission de contribuer à faire avancer le PCAET sur un planning rapide.

Ce projet territorial définit une vision du territoire en se fixant des objectifs chiffrés et en proposant un plan d'actions, à l'échelle de l'agglomération, pour atténuer et s'adapter au changement climatique.

Il est constitué de quatre volets : le diagnostic, les orientations stratégiques, le programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Rappel de ses objectifs <sup>5</sup>:

- La maîtrise des consommations énergétiques et la réduction de la part des énergies fossiles
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'amélioration de la qualité de l'air
- Le développement du stockage du carbone
- Le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération
- L'adaptation au dérèglement climatique.

---

<sup>5</sup> Les objectifs nationaux auquel un **PCAET** doit contribuer à parvenir, inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

## II- V Santé et Sécurité

### Risque Seveso, Alimentation et eau saines, qualité de l'air

#### Constat

La mairie est responsable de plusieurs sujets importants qui impactent la santé des Mansonniens, elle dispose des leviers d'action nécessaires mais agit peu :

- la gestion du risque Seveso seuil haut (SIAPP - Usine de retraitement des eaux usées d'Achères).
- la qualité de l'alimentation par les circuits courts, locaux et bio n'est pas promue, une dégradation de la qualité des approvisionnements de la restauration collective a eu lieu dans les années récentes en supprimant la cuisine centrale de Maisons-Laffitte et en confiant la préparation des repas des cantines scolaires à un établissement industriel à Rouen.
- la gestion de l'eau déléguée (source purement locale) n'est pas pilotée par la mairie.
- la qualité de l'air n'est pas mesurée (étape initiale pour agir ensuite).

#### Actions

##### 1- La gestion du risque industriel SIAAP Seveso seuil haut

Ce risque industriel réel s'est réalisé par des accidents successifs en 2019.

Le sceau du silence est mis sur les problèmes de fiabilité, de sécurité et d'éthique. Aucune information précise sur les causes et les conséquences mesurées en termes de pollution n'ont été fournies.

La future mairie directement et via la communauté d'agglomération doit exercer une pression sur Préfecture, Région, Ministère de l'Écologie, DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) pour :

- Obtenir de l'Etat un contrôle préventif serré du fonctionnement de cette usine, une enquête sur l'accident de l'été 2019, des mesures de protection bien gérées, un processus d'alerte
- Faire signer le plan de prévention qui relève de la responsabilité de l'Etat
- Obtenir une évaluation indépendante de contrôle du SIAAP disponible pour les citoyens.
- Communiquer efficacement sur le risque puis réaliser de façon efficace des exercices de simulation de confinement (2 exercices prévus en 2020).
- S'engager à donner les informations quantifiées de façon transparente aux citoyens sur le fonctionnement courant du SIAPP et après un accident à commencer par les accidents des 12 février, 4 mars et 26 juin dernier, et par l'incendie du 3 juillet 2019.

##### 2- L'alimentation

- **Favoriser l'approvisionnement en circuits courts pour l'ensemble des Mansonniens :**  
Attribuer plus d'emplacements en centre-ville pour la distribution des paniers repas des AMAP, pour les producteurs au marché et mettre en place des marchés de producteurs périodiques.
- **Améliorer la qualité de l'alimentation pour les cantines scolaires et proposer ces améliorations aux autres collectivités sur Maisons-Laffitte.**  
Les futures actions de la mairie devraient pouvoir bénéficier aux cantines scolaires comme aux autres collectivités sur Maisons Laffitte sous forme de proposition de partenariat (maisons de retraite, hôpital, micro-crèches privées) pour améliorer la maîtrise de l'approvisionnement comme le contrôle de la qualité.

- Appliquer, voire anticiper la loi EGAlim (2022 : 20% de bio et 50% de label qualité et/ou bio et en 2025 : disparition des contenants en plastiques à usage unique).
- Améliorer la diététique des repas : diminuer la quantité de viande et de poisson et proposer des produits de meilleure qualité et élevés ou pêchés durablement. Bien sûr appliquer la loi (minimum 1 repas végétarien par semaine) mais aussi aller plus loin en proposant pour chaque repas une alternative végétarienne équilibrée (légumineuse + céréales).
- Renégocier les marchés d'approvisionnement pour les cantines et créer des lots d'approvisionnement plus petits pour accroître les possibilités de choix de fournisseurs bio, en circuit direct et locaux.
- Avoir une démarche volontariste avec les citoyens :
  - Avec les parents des élèves, des crèches, ...
  - S'associer à des organismes : communauté d'agglomération, association "un plus bio" qui peut former le personnel de la mairie à l'alimentation bio, anime un club des territoires, fait fonctionner une commission municipale avec des parents pour faire évoluer les pratiques.
  - Impliquer les équipes éducatives et les associations à la semaine du goût.
  - Impliquer les parents dans la mise au point des cahiers des charges des approvisionnements.

### 3- La gestion de l'eau

Il faut améliorer la maîtrise et le pilotage en mode délégation, voire étudier l'opportunité de la reprise de la gestion de l'eau en direct par la ville.

Pour cela :

- Utiliser l'outil de pilotage fourni par l'Agence Française pour la Biodiversité
- Réduire le taux de perte qui est de 10%
- Prendre en compte le changement législatif en cours : En 1ère lecture le 22 oct. 2019 au Sénat, projet de loi "engagement et proximité" qui remet en cause l'obligation de transférer la compétence eau et assainissement au niveau intercommunal.
- Travailler sur l'opportunité d'une reprise de la gestion de l'eau par la ville.

### 4- La gestion de l'air

- Mesurer la qualité de l'air de la façon la plus complète possible (ne pas "oublier" certains polluants comme les nanoparticules) et rendre l'information publique, notamment sur le site de la ville.
- Procéder à des contrôles des véhicules polluants : automobiles, poids lourds, utilitaires. Dialoguer avec IDF Mobilités pour retirer de la circulation les bus les plus polluants.
- Eduquer les automobilistes pour qu'ils ne laissent pas tourner leur moteur inutilement, particulièrement près des écoles.

## II- VI – Economie Locale

### Constat

La gestion de la ville n'apporte pas de soutien direct ou indirect aux producteurs, artisans, commerçants locaux, activités de loisir ou ESS qui contribuent pourtant à l'emploi et à la qualité de la vie locale.

## Actions

### 1- Soutien à l'économie locale

- Soutien indirect : créer les conditions pour que les habitants aient envie de faire leurs achats en ville (faciliter les circulations douces, rendre les rues agréables : Cf Déplacements).
- Créer un comité des entreprises locales ainsi qu'une association qui permette les synergies comme le partage d'informations ou de ressources humaines ou matérielles.
- Aider les porteurs de projets et faire connaître les projets et les emplois recherchés localement pour développer les emplois de proximité.
- Valoriser le marché, favoriser l'installation de producteurs locaux.
- Organiser des événements festifs réguliers, des marchés de producteurs ponctuels.

### 2- Economie Sociale et Solidaire (ESS)

*(Voir thème 'Justice sociale et solidarité')*

### 3- Aller vers un tourisme durable

- Déplacements (service de location de vélos, information sur les différents moyens de transport et sur les temps de trajet à vélo et à pied),
- Gestion des déchets,
- Synergies avec les fournisseurs locaux,
- Biodiversité en liaison avec la communauté d'agglomération.

### 4- Développer les activités autour du cheval de selle pour les Franciliens et vers les touristes

Ce secteur, contrairement à l'activité des courses hippiques, est un secteur en plein développement :

- Il est fournisseur de nombreux emplois locaux et où la demande est forte.
- Le site de l'hippodrome peut être utilisé partiellement à cet effet.
- Les trames vertes et bleues permettent de proposer des itinéraires de balade et de randonnée.
- La ville est accessible en transports en commun depuis toute l'Île de France.

# Justice Sociale et Solidarité

## III- I Une Action Sociale Ambitieuse

### Constat

Déficit de réflexion et de construction d'une véritable politique sociale.

Connaissance insatisfaisante de la structure socioéconomique de la population et donc une faible identification de ses besoins.

Manque de communication et de visibilité du rôle du CCAS

Pas de grille tarifaire pour des tarifs sociaux dans de nombreux domaines.

### Actions

1- Disposer d'une **connaissance fine de la population**, par tranche d'âge, par catégorie, par quartier...

**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** : Analyser les besoins, repérer les facteurs d'exclusion et de renoncement aux droits, en termes d'aide sociale légale et facultative ; actualiser l'ABS, **la rendre publique et orienter les politiques sociales en fonction des besoins identifiés.**

Aller au-devant des besoins, en structurant l'offre sociale qui y répond puis en communiquant clairement sur ces droits

2- **Communiquer sur le rôle et les missions du CCAS**, développer et moderniser les moyens de communication, mise en ligne des documents relatifs aux activités (CR des CA, programme d'actions, budget et réalisations).

**Amplifier le rôle du CCAS au regard de :**

**L'accès aux droits :**

- Chaque commune, d'autant plus si elle est favorisée, doit faire sa part.
- Lutter contre les inégalités : domiciliation des personnes sans domicile de secours, des demandeurs d'asile et migrants pour qu'ils puissent ensuite accéder à leurs droits.

**L'accès à la santé :**

Identifier les refus de soins de la part des professionnels de santé de ville pour les bénéficiaires de la CMU et les renoncements à une couverture complémentaire.

**L'accès au numérique pour tous :**

Faciliter et soutenir les apprentissages et l'utilisation courante (mise à disposition significative de PC dans les lieux publics, ateliers de formation active), notamment et en priorité pour toutes les démarches administratives.

**L'accès à l'ensemble des espaces de socialisation et d'épanouissement**

Etablir des grilles tarifaires simples et efficaces pour un accès de tous à la culture, aux loisirs, aux sports, à la cantine.

## III- II Un Accès au Logement pour Tous

### Constat

Un déficit majeur de logements sociaux qui conduit à l'imputation sur le budget communal d'une amende de l'ordre de 300.000 € chaque année, avec perte du droit de préemption, voire d'autres droits en lien avec l'arrêté de carence.

Un taux de logements sociaux en 2017 de 12,03% seulement, alors qu'il faut atteindre 25% en 2025. Une difficulté majeure pour les jeunes, Mansonnien ou non, de rester ou de s'installer à Maisons-Laffitte, une population présentant peu de mixité sociale.

### Actions

Une politique volontariste d'accès à des logements à prix abordable et à des logements sociaux est à mettre en place.

**1- Accès au logement social** : atteindre rapidement les objectifs fixés par la loi pour ne plus grever le budget communal et reprendre la main sur le dispositif pour une offre de proximité aux demandeurs mansonniens.

**2- Accès au logement à prix abordable** : développer différentes formules de location avec des propriétaires privés et/ou par l'intermédiaire d'associations agréées en mobilisant les dispositifs existants.

## III- III Economie Sociale et Solidaire

### Constat

Un fort déficit en termes de démarche en faveur d'une économie de transition, sociale, solidaire et responsable.

Un manque de propositions d'emplois de proximité pour des personnes éloignées de l'emploi ordinaire.

### Actions

**1-** Faciliter les implantations d'entreprises sociales et solidaires dans divers domaines (action sociale, services à la personne, culture, ...) en favorisant leur hébergement via une **pépinière**.

Soutenir financièrement les initiatives qui **procurent des emplois d'insertion**.

**2-** Développer la **consommation responsable** : soutien aux acheteurs du commerce équitable, du réemploi, des circuits courts : achats de la commune, information et publicité.

**3-** Créer les conditions d'installation et de fonctionnement **d'une ressourcerie, d'une recyclerie et d'un Repair-café** associatifs.

**4-** Créer un **tiers-lieu accessible aux demandeurs d'emploi et aux porteurs de projets**.

**5-** Favoriser la création de **crèches** associatives et d'associations de **gardes d'enfants**, avec un statut solidaire et responsable, comprenant la participation des parents et selon un fonctionnement innovant et adapté aux besoins des familles, par exemple des horaires élargis.

## III- IV Accessibilité pour Tous

### Constat

Une application inégale et incomplète de la législation/réglementation sur l'accessibilité : nécessité d'assurer l'accessibilité à tous les citoyens dans les établissements publics, les commerces, les chaussées, ... dans des conditions de confort et de sécurité équitables.

### Actions

**1-** Réaliser un **audit** sur toute la ville (espaces publics, bâtiments publics, commerces, etc.) et compléter la mise en accessibilité à tous les handicaps.

**2- Assurer le respect de la loi** : les établissements recevant du public (ERP) sont soumis aux obligations de la loi du 11 février 2005, qui prévoit notamment que tout établissement recevant du public doit désormais (à compter du 1er janvier 2015) être accessible à tous, à moins qu'il ait déposé un dossier d'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap) en préfecture ou soit en train de réaliser cette démarche.

**3- Débarrasser** l'espace public de tous les **obstacles** : mobilier urbain, poubelles, 2-roues, etc.

**4- Installer des bancs** de façon à mailler finement le territoire de la commune : cela permettra aux personnes à mobilité réduite de toutes catégories (personnes handicapées, âgées, malades, ...) de sortir de chez elles et d'avoir une **vie sociale**, et cela favorisera également la rencontre et la convivialité entre les habitants.

**5- Réserver des places de parking aux handicapés** sur tout le territoire de la commune, en respectant le taux prévu par la loi sur l'espace public. Les concevoir de façon à ce qu'il y ait une continuité avec le trottoir.

**6- Compléter l'accessibilité de la voirie** : largeur des trottoirs, dévers, ascenseurs qui ne seraient plus régulièrement en panne (accès au marché, aux quais de gare). L'élargissement des trottoirs sera réalisé en priorité dans les secteurs dangereux et où ceux-ci sont le plus étroits (exemples : rue du Gros-Murger dans sa portion en double-sens, rue des Plantes), puis au fur et à mesure des travaux de réfection.

**7- Maintenir la propreté des trottoirs** (feuilles, neige, glace, etc.) par les riverains ou par la commune, pour la sécurité de tous.

## III- V Sécurité et Lien Social

### Constat

Déficit de réflexion et de construction d'une politique municipale de sécurité qui utilise les justes moyens et contribue également au lien social et à la solidarité.

### Actions

**1- Augmenter la convivialité, les relations sociales et rompre l'isolement** pour mieux connaître ses voisins et prendre soin d'eux. Pour cela, mettre en place et / ou mieux faire connaître les dispositifs à l'échelle de la commune ou du département.

**Revoir le dispositif de voisins vigilants** pour qu'il soit effectivement un **outil de cohésion sociale et de solidarité**, et non de dénonciation des comportements considérés comme socialement déviants.

**2- Revoir le dispositif de vidéosurveillance : un coût important pour quel résultat ?**

**3-** Revoir l'**armement des policiers municipaux** : celui-ci doit être réservé à quelques personnes très expérimentées.

**4-** Revoir les **missions de la police municipale**, qui doit être affectée en premier lieu à la **sécurité des personnes**. Exemple : affecter en nombre suffisant et de façon permanente les policiers municipaux aux écoles et aux endroits où la circulation est importante aux heures de pointe du matin et du soir plutôt qu'à verbaliser les voitures en stationnement.

**5- Circulation : Effectuer des contrôles** de vitesse, verbaliser les comportements dangereux, les feux ou stops grillés, les infractions mettant en danger la vie d'autrui.

Mener des campagnes d'information et de sensibilisation à destination de tous les usagers de l'espace public : automobilistes, cyclistes, piétons, cavaliers.

## III- VI Accès à la Santé

### Constat

Un manque d'attention au maintien d'un bon niveau de santé de la population tout au long des âges de la vie et notamment pour les personnes isolées ou en situation de précarité.

Un manque d'anticipation des besoins en professionnels de la santé.

### Actions

**1-** Identifier les manques en termes de **professionnels de la santé** (par exemple médecins généralistes, kinésithérapeutes), anticiper les besoins pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels en privilégiant l'accessibilité financière.

**Favoriser l'installation** de médecins en secteur 1, sans dépassement d'honoraires, ainsi que leur accès pour tous les assurés sociaux y compris détenteurs de la CMU.

**2-** Permettre l'**accès aux soins ambulatoires de proximité** en soutenant l'installation et le regroupement de professionnels de santé en maison pluridisciplinaire de santé.

**3- Organiser des animations** en ciblant tous les publics de façon à faire adopter une alimentation plus saine et d'origine plus locale. (CF thème Climat et Biodiversité).

**4-** Installer des **toilettes publiques gratuites** sur tout le territoire et plus particulièrement près de la gare.

**5-** Développer le **sport santé** : voir Sport dans 'Démocratie et Citoyenneté'.